

L'an deux mil douze, et le cinq du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 21	Absents 12	Procurations 0
VOTE PUBLIC		
Pour 21	Contre 0	Abstentions 0

**Présents :** MM. G. BRUN – I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – E. CECCALDI - JB. CECCALDI – MD. CLAVEAU – J. EMMANUELLI représenté par JM. ROCCHI - A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI représenté par A. ALBERTINI - M. LUCIANI – E. MARCELLI représenté par JM. PETRUCCI – F. MARCHETTI - JM. NOBILI - M. PARIGGI – R. POIRON – R. SANTELLI - A. SANTINI F. SEVEON - JM. TEALDI.

**Absent(s) :** MM. – D. ANDREANI - PF. ANGELINI – JP. ANSALDI - L. BICCHIERAY – P. CECCALDI- JJ. LEWIS - JB. MARIOTTI – E. MUNIER - MT PETRUCCI – JP. PINELLI - E. SUZZONI – I. TOMMASINI.

**Absent(s) ayant donné procuration :** Néant

**Date de convocation :** 29/03/2012

**Date d'affichage :**

**Secrétaire :** JM. TEALDI

**OBJET :**

**Bilan des acquisitions et des  
cessions opérées  
Exercice 2011**

Le Président informe le conseil que conformément à l'article L. 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doit, chaque année, réaliser le bilan des acquisitions et cessions réalisées en cours d'exercice.

Deux acquisitions sont opérées en 2011, l'une relative au projet d'aire d'accueil des gens du voyage et la seconde est une parcelle constituant un nouveau lot à la zone d'activités.

Une cession est réalisée le 23 mars 2011 : le lot n°16 de la zone industrielle de Cantone pour une surface de 2 878 m<sup>2</sup> au profit de la SCI MARIA LUCIA pour un montant de 70 134,83 €, valeur nette 33 134,83 €.

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le présent bilan des cessions et acquisitions opérées par la communauté de communes au cours de l'exercice 2011.



Fait et délibéré, le 5 avril 2012  
Pour copie conforme  
Le Président

